



# INTER PRO35

# Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER  
REVENDIQUER  
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

DÉC. 2022  
N°245  
Au sommaire



## Le début de la fin ?

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- UD EN ACTION (P3)
- ÉLECTIONS FP ET LA POSTE 2022 (P4)
- INFO (P5)
- NOS SYNDICATS (P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHÉ (P8)

### CITATION DU MOIS

" quand donc verrons nous le commencement de la fin ? Le grand chambardement qui nous débarassera de toute la vermine gouvernementale et patronale et qui rendra la richesse à ceux qui l'ont produite."



Émile Pouget  
syndicaliste révolutionnaire  
(a participé activement à la motion de 1906 connue sous le nom de "Charte d'Amiens")  
1860 - 1931

Nulla référence, avec ce titre, à la période de l'année. Nul pessimisme non plus. Au contraire, l'optimisme d'une volonté farouche de faire cesser enfin exploitation, guerre, misère avec son cortège de malheurs et d'idées nauséabondes. Utopique ? Certainement ! Nous le revendiquons. Ne fallait-il pas une bonne dose d'utopie aux femmes et hommes qui nous ont précédés pour imaginer, porter et arracher des grandes conquêtes sociales face aux puissants de ce monde et à leurs nervis.

« *Soyez résolu de ne servir plus et vous voilà libres* » disait la Boétie

Cette citation sonne toujours aussi juste dans ce monde d'asservissement et de manipulation.

Les bons, voire très bons résultats que nous obtenons dans le département pour les élections dans la Fonction Publique et à la Poste sont un point d'appui. Ils ne suffiront pas, bien évidemment, à bloquer la Macroneuse mais ils attestent que notre ligne indépendante et combative suscite l'adhésion de nombreux salarié(e)s d'autant que parallèlement, la CFDT recule sensiblement dans nombre de secteurs.

Dés janvier, face au terrible et particulièrement injuste projet macroniste concernant les retraites, il va falloir faire preuve de courage, de lucidité et d'unité.

Unité, non pas des appareils bureaucratiques empêtrés dans des concertations alibis, dans leurs tergiversations et leurs manœuvres, **mais unité d'aspiration des derniers de corvée, soudés par leur revendication : nous ne voulons pas de la retraite des morts !**

Ainsi pourra-t-on apercevoir le début de la fin des fossoyeurs des jours heureux. **L'avenir sera ce que nous en ferons !**

D'ici là, je vous souhaite de belles fêtes de solstice d'hiver avec des rires, des émotions, des petits bonheurs. La vie quoi !

Vive la lutte, vive la sociale !  
Vive la cgt Force-Ouvrière !  
Rennes, le 19 décembre 2022

# À l'origine des retraites : les régimes spéciaux

Si les retraites en général et les régimes spéciaux en particulier ont été ces derniers mois dans le collimateur du patronat et du gouvernement, il ne faut pas oublier que les régimes spéciaux ont été les pionniers des retraites. N'oublions pas non plus que beaucoup des personnels qui en relèvent sont actuellement sur la brèche dans la crise covid-19...

Les régimes spéciaux sont nés de la rencontre d'une volonté économique-étatique et d'une demande de plus en plus pressante du monde du travail et de la classe ouvrière naissante. Les premiers servis sont les marins de la Royale (1673) et une partie des militaires (1790, 1831). En effet, si l'État veut attirer des volontaires dans ses armées, il se doit de leur assurer un certain avenir. Mais c'est Napoléon III qui en juin 1853 réglemente la retraite par répartition pour ses fonctionnaires.

Mesures très en avance pour l'époque : à 60 ans et après 30 ans de service, un fonctionnaire peut percevoir une pension du trois-quarts de son traitement des six dernières années. Et surtout, à 55 ans pour les travaux pénibles, après 25 ans de service. Peu après les employés de l'Opéra de Paris et des postes impériales en bénéficient, suivis par les ouvriers du tabac et les allumettiers.

Les municipalités vont suivre l'exemple de l'État en créant leurs propres caisses de retraite pour leurs employés (130 villes en 1891). Paris est en pointe avec, dès 1859, sa caisse pour les employés de la Cie parisienne d'éclairage et de chauffage, élargie aux ouvriers en 1893. Idem en 1899 pour la Cie du chemin de fer métropolitain de Paris, l'ancêtre de la RATP. En 1939, ce régime sera modifié pour être harmonisé avec celui des autres fonctionnaires de l'État. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les professions libérales (clerks de notaire, avocats, commerçants...) mettent sur pied leur propre régime.

Les chemins de fer, aux mains de compagnies privées, ont dès l'origine leurs caisses de retraite, mais réservées aux cadres et aux employés qu'ils ont eux-mêmes formés. La loi du 27 décembre 1890 les oblige à y inclure les cheminots et ouvriers mécaniciens. En 1909, le gouvernement unifie tous les régimes des différentes compagnies et fixe l'âge du départ : 50 ans pour les roulants, 55 pour les autres cheminots et 60 pour les administratifs.

## Il faudra attendre 1945...

À la fin du XIXe siècle certaines entreprises du privé organisent leur propre système de pension pour stabiliser une main d'œuvre qualifiée dont elles ont grandement besoin : métallurgie, textile, chimie, verrerie ; soit environ 100 000 salariés en 1895. L'année précédente, les gueules noires obtiennent l'unification des caisses des différentes compagnies minières. De leur côté, certains patrons paternalistes (Michelin, Meunier, Godin...) font de même. Il faut « calmer le jeu » !

Dès la fin des années 1880, la question de la mise sur pied d'un système général est posée. La CGT, fondée en 1895, pousse à la roue dans cette direction. Trois ans plus tard, le Parlement adopte la « Charte de la mutualité » (loi du 1er avril 1898), accordant toute liberté aux Sociétés de secours mutuels pour créer leurs propres régimes spéciaux.

La première tentative d'un régime général voit le jour avec le vote de la loi du 5 avril 1910 qui aurait dû bénéficier à 18 millions de travailleurs, mais qui n'en touchera que 2,5 millions. En effet, les cotisations ne sont pas obligatoires et le patronat ne veut pas jouer le jeu, souhaitant garder la main sur ses « œuvres sociales ». Léon Jouhaux qui vient de prendre la direction de la CGT, dénonce la « retraite des morts ». En effet, la loi prévoit l'âge du départ à 65 quand l'espérance de vie à l'époque est de 52 ans pour les hommes [1].

Par ailleurs, le niveau de pension de cette retraite sera très faible.

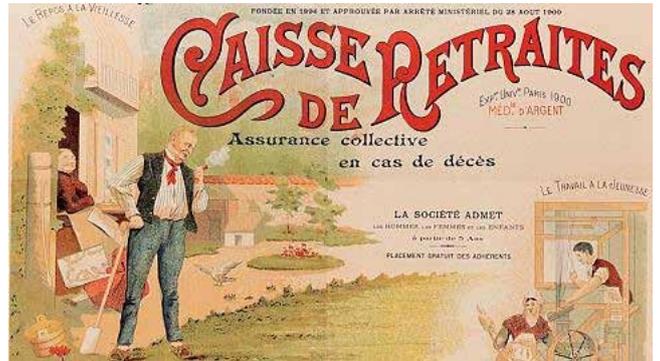
La deuxième tentative a lieu en 1928. Nouvel échec à cause de la résistance du patronat et de la paysannerie lesquels ne veulent pas entendre parler de cotisations obligatoires. L'obligation est finalement votée par le parlement le 30 avril 1930. Mais il s'agit d'un régime mixte (capitalisation-répartition) ne touchant que les salariés gagnant plus de 15 000 francs par an, somme rondelette à l'époque, et ayant cotisé au moins trente ans.

Ce sont les ordonnances du 19 octobre 1945 qui posent les fondations de notre système actuel. Ces ordonnances avaient pris soin de sauvegarder et de protéger les régimes spéciaux, acquis sociaux de près d'un siècle.

Publié le 20 avril 2020 / par Christophe Chiclet, **L'Info Militante**

## Notes

[1] En 1910, l'espérance de vie la plus haute en Europe est de 60 ans en Suède, taux atteint en France seulement en 1939. 82 ans aujourd'hui (pour les hommes).



## Assises du dialogue social à Rennes : pour FO, c'est « non »

Pas question pour le syndicat de participer à cet événement organisé dans le cadre du « Conseil national de la refondation ». FO voit dans cette appellation « une imposture historique ».



Le syndicat Force ouvrière ne participera pas aux Assises régionales de promotion du dialogue social, ce vendredi à Rennes. | ARCHIVES OUEST-FRANCE.

Les Assises régionales de promotion du dialogue social auront lieu vendredi 9 décembre 2022 à l'Institut des sciences sociales du Travail, sur le campus de Rennes 2. L'événement organisé par la Direction régionale de l'emploi (la DREETS Bretagne) va réunir les acteurs du dialogue social dans les entreprises, représentants d'organisations syndicales de salariés et organisations professionnelles, membres de CSE...

L'objectif est de « faire un point d'étape », cinq ans après les ordonnances du 22 septembre 2017 qui ont fortement renouvelé l'organisation et les possibilités de dialogue social dans les entreprises. Ceci alors que de nouveaux enjeux apparaissent autour de l'égalité professionnelle, télétravail, qualité de vie et des conditions de travail, attractivité des emplois...

### « Le CNR de M. Macron »

Le syndicat Force ouvrière n'y participera pas. « Nous avons noté que cette réunion portait le label « Conseil national de la refondation », elle en est donc la déclinaison régionale telle qu'annoncée par le Président de la République », écrit Fabrice Lerestif, au nom de la Coordination régionale FO. Cette labellisation relève de l'imposture historique, le CNR de M. Macron est en effet aux antipodes du Conseil national de la résistance. Il ne vise pas à construire la république sociale mais à la détruire », estime-t-il.

Ouest-France. le 7/12/2022

**Vendredi 9 décembre matin, Force Ouvrière Ille-et-Vilaine organisait à Rennes un petit rassemblement pour dénoncer le simulacre de dialogue social du gouvernement au moment où ce tenaient des assises régionales labellisées "Conseil National de la refondation".**

À été rappelé à cette occasion qu'il était grand temps de quitter les concertations nationales sur les retraites alors même que Mr Macron a déjà décidé autoritairement de l'essentiel, en l'occurrence du recul de l'âge de départ à la retraite à 65 ans ce qui constituerait une régression sociale majeure alors même que le problème de financement est tout à fait gérable.

FO Ille-et-Vilaine ne veut en aucun servir d'alibi à cette mascarade de dialogue et nous appelons d'ores et déjà à préparer et construire dans l'unité une grande mobilisation interprofessionnelle et intergénérationnelle, avec grève reconductible s'il le faut, non seulement pour qu'il n'y ait pas de recul de l'âge de la retraite mais pour revenir à une retraite à taux plein dès 60 ans avec 37,5 annuités.



# Force Ouvrière : Première organisation syndicale de la Fonction Publique de l'État

## NOS RÉSULTATS

- **À la Direction Régionale de l'Environnement Aménagement et Logement (DREAL)** basée à Rennes FO obtient 64, 14 % (+ 14% par rapport à 2018).
  - **À la Direction Départementale des Territoires de la Mer**, FO obtient 3 sièges sur 7.
  - **À la Défense (secteur Rennes, Coëtquidan, Vannes)** FO confirme sa deuxième place avec 15, 95 % des voix.
  - **À la Ville de Rennes**, FO progresse de 4,90% et avec 26,74 % (751 voix) confirme sa deuxième place juste derrière la CFDT. Quelques bons résultats aussi dans certaines villes du département :
    - à **Dinard** 6 sièges sur 6,
    - à **Plélan le grand** 2 sièges sur 4,
    - à **Bruz** 2 sur 5 (63 voix FO),
    - à **Retiers** 3 sièges sur 3.
  - **Au Centre de Gestion**, on obtient 136 voix et un siège.
  - **À la Police**, au plan départemental, FO obtient 34, 79% des voix face à une liste qui rassemble 2 syndicats (UNSA, Alliance).
  - **À la pénitencière 35** FO obtient 36, 47 % des voix et la première place
  - **À la Direction Départementale de la Protection des Populations**, FO est première organisation avec 41, % des voix devant une liste commune FSU-CGT
  - **À l'Éducation Nationale** (région-académie) 1er et second degré, FO obtient avec 1781 voix 12, 38% en légère progression (+ 0, 50 %).
  - **À l'Université de Rennes 1** FO obtient 168 voix et 17, 93% (2ème syndicat),
  - **Au Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)** FO obtient 5 sièges (2 en 2018) avec 45,73 %.
  - **À l'enseignement privé**, FO obtient au plan académique 129 voix ( 4, 96 % ).
  - **Aux Finances**, au plan départemental on obtient 105 voix et 10, 61 % des voix en progression (+2, 5 %). Nous gardons notre siège au CT directement et non pas sur le fil (à la plus forte moyenne) comme en 2018 .
  - **À la Préfecture de Rennes**, FO obtient 3 sièges sur 6 avec 45, 64 % des voix .
  - **Aux Hospitaliers**, on progresse partout !
  - **Au CHU de Rennes** avec 326 voix , 13, 45 % des voix et un siège de plus (on obtenait 10, 73 % en 2018 ) ,
  - à **St Malo** FO est 2ème et gagne 2 sièges,
  - à **Janzé** 75 % des voix (7 sièges sur 8),
  - à **Brocéliande** (Hopital de Montfort et St Meen) FO premier avec 118 voix,
  - à **Vitré** FO devient le premier syndicat avec 189 voix,
  - à **Dol** FO devient premier syndicat soit 1259 voix dans le département !
  - **À la Poste**, d'excellents résultats au plan régional :
    - **au Courrier** 17, 49 % (+0, 5%),
    - **au Réseau (guichet)** 29, 94 % des voix soit 10% de plus qu'en 2018 et la première place !
    - **au Colis** 32, 7 % (26, 49 % en 2018).
- Dans ce cadre régional, les résultats dans le 35 ont été (comme par exemple au colis ou au réseau) déterminants, fruits d'une activité de terrain considérable.
- Au **Conseil Départemental** et au **Conseil Régional** on baisse. Tout notre soutien aux camarades concernés, forcément très déçus vu leur investissement.
- Au global, des résultats vraiment satisfaisants pour FO en Ile-et-Vilaine. Un point d'appui pour peser et nous pouvons être collectivement fiers de notre travail et de notre Union Départementale. Bravo à tous !**

**Au plan national, FO reste la première organisation dans la Fonction Publique d'État** ce qui était loin d'être la prévision de certains commentateurs. Bravo à la FGF et à son SG Christian GROLIER qui était venu à Rennes nous soutenir le 20 octobre dernier.

À noter que la **Fédération FO Équipement Environnement Transports et services (FEETS)**, devient la première organisation nationale devant la CGT.



2 décembre :

La première ministre, Élisabeth Borne, dévoile les premiers contours de la réforme des retraites.

Communiqué intersyndical du 5 décembre :

Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation.

12 décembre :

Le président de la République, Emmanuel Macron, annonce le report de l'annonce de la réforme au 10 janvier 2023.

Communiqué intersyndical du 13 décembre :

Ce décalage de calendrier ne changera pas l'opposition de toutes les organisations syndicales à tout recul de l'âge légal de départ en retraite.

Eh, les gars, y manquerait pas quelque chose ?

Ou vous acceptez l'allongement de la durée de cotisation !

JOËL, le 14 décembre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 18 décembre 2022 – Journée internationale des migrants : un travailleur est un travailleur peu importe d'où il vient !

« C'est qu'au fond, il n'y a qu'une seule race : l'humanité ». Jean Jaurès

À l'occasion de la Journée Internationale des migrants du 18 décembre, la Confédération Force Ouvrière rappelle son engagement pour la défense de l'égalité de traitement entre tous les travailleurs et un droit égal au travail.

Alors que des milliers de réfugiés fuient la guerre en Ukraine, où des milliers d'autres continuent de mourir en Méditerranée et que les migrations climatiques mettent et mettront de plus en plus de personnes sur les routes de l'exil, il est nécessaire de réaffirmer que le respect des droits de l'homme et la dignité humaine doit être garanti pour tous les travailleurs migrants en France et à travers le monde.

En France, un énième projet de loi réformant l'asile et l'immigration est en préparation, FO réfute la vision utilitariste de l'immigration et rappelle que les travailleurs ne sont pas une marchandise, utilisés au gré des besoins puis rejetés ensuite. Leurs droits doivent être respectés.

Les travailleurs migrants doivent être protégés et accompagnés dans leurs démarches de régularisation. FO lutte contre l'exploitation par le travail, y compris de travailleurs en situation irrégulière qui peut mener à la traite des êtres humains et le travail forcé. Un travailleur est un travailleur, peu importe d'où il vient et quel que soit son statut migratoire.

FO défend l'égalité des droits entre tous les travailleurs, notamment l'égalité de rémunération et les conditions de travail.

FO est particulièrement vigilante à la révision en cours du système européen d'asile, notamment le règlement dit « Dublin », afin qu'elle s'inscrive dans un esprit de solidarité et de dignité humaine.

FO revendique également pour tous les travailleurs, des voies de migration légales sûres pour entrer et travailler en Europe, quels que soient les niveaux de compétences, et pour protéger de l'exploitation par le travail ou encore de la traite humaine. Aujourd'hui la politique migratoire européenne est principalement axée sur l'accueil des travailleurs ayant des « compétences et talents ». Ce système a non seulement pour effet de priver les pays de départ de leurs travailleurs qualifiés, y compris les jeunes, mais aussi d'alimenter la migration irrégulière.

Paris le 16 décembre 2022



Rennes le 18 décembre



# L'UD AUX COTÉS DE SES MILITANTES ET MILITANTS

Élections

**FGTA FO Cooperl (agro alimentaire)** à Montfort sur Meu obtient 27% des voix dans le collège ouvrier (17% la dernière fois). Bravo à toute l'équipe FO

**FO se renforce chez Archipel Habitat**  
Des élections pour le CSE viennent d'avoir lieu chez Archipel Habitat 35. FO obtient 3 titulaires et 3 suppléants au CSE (2 titulaires et 1 suppléant aux dernières élections). C'est le fruit d'un travail de terrain de tous les instants pour cette jeune section. Tout dernièrement FO a obtenu une augmentation pour tous les salarié(e)s de 100 euros bruts ainsi que le recrutement de 12 collaborateurs !

Bravo à Bastien, notre Délégué Syndical, à Jean-Marie et à Fanny

**SDAS Ehpad Les Chenuts**  
à Pacé FO obtient 2 titulaires et 1 Suppléante sur un CSE de 4 élus.

Bravo à notre déléguée syndicale Jennifer Polisse

**Association La Brèteche**  
à Hédé Saint Symphorien FO devient la Première Organisation Syndicale avec 48 % des voix devant SUD et la CFDT.  
Bravo à notre déléguée syndicale Véronique Poustynikov



**FO Métaux Manitou (métallurgie) à Laillé**

Nos camarades de Manitou à Laillé, dont on connaît la combativité, FO est majoritaire a réussi à obtenir une augmentation des salaires de 5,4% et une prime de 1000 euros. De bonnes nouvelles donc !  
Bravo à toute l'équipe FO

**FO Loïc Raison Les salariés débraient chez Eclor Boissons, à Vitré : « C'est un appel au secours »**

À Domagné, les salariés d'Eclor Boissons, descendant de Loïc Raison et distribuant toujours la marque, ont débrayé pour la première fois mardi 29 novembre. Des conditions de travail « déplorables » les poussent à la colère.



Les salariés d'Eclor Boissons, à Domagné, ont débrayé ce mardi 29 novembre de 14 h à 16 h. En manque de dignité et de reconnaissance, ils attendent d'être entendus par leur direction. | OUEST-FRANCE

« C'est le premier débrayage en quarante ans. » Les salariés d'Eclor Boissons, à Domagné (Ille-et-Vilaine), ont débrayé mardi 29 novembre 2022, de 14 h à 16 h. En manque de dignité et de reconnaissance, ils attendent d'être entendus par leur direction. Filiale d'Agrial, le groupe coopératif agricole possède et commercialise plusieurs marques de cidres, dont Loïc Raison qui était à l'origine du site.

Céline Barriet, 40 ans, est dépalettiseuse sur le site de Domagné, près de Vitré. « On nous demande de faire plus avec moins. Ça fait quatre ans que le matériel se dégrade et ça va faire un an que c'est très compliqué. On est en retard sur les productions. On nous a fait travailler des samedis, sans prime. Des machines tombaient en panne, on nous disait de rentrer chez nous. On n'a pas eu de bénéfice. Nos compétences et notre ancienneté ne sont pas reconnues. »

**« Pas de lumière pendant six mois »**

Avec ça, difficile pour les salariés d'Eclor Boissons de se sentir considérés. « Et difficile de motiver et garder les intérimaires de passage chez nous. On est au Smic et les machines ne marchent pas bien. C'est nous qui les formons sur la sécurité comme des mères de famille. Attention à tes oreilles, ne marche pas là, protège ton dos. C'est très dur. Tout le monde ici a mal partout. On est très fatigués. »

Deux réunions avec la nouvelle direction (l'ancienne direction a démissionné l'été dernier) ont eu lieu depuis cet été. « On n'est pas entendus. Ils doivent entendre que nos salaires doivent être augmentés. L'augmentation qu'ils nous proposent ne couvre même pas l'inflation. Tout explose mais ils ne nous écoutent pas. »

Dans le bruit des bouteilles en verre qui claquent toute la journée, 26 accidents de travail ont eu lieu depuis le début d'année. Des coupures, des chutes sur le sol qui se dégrade et se creuse, des portes cassées, « dont une qui m'est tombée sur la tête », le manque de lumière...

Les conditions usantes épuisent les salariés, sans parler du « très fort taux d'absentéisme ». Au-delà de la fatigue, le manque de dignité : « Pendant six mois on n'avait pas de lumière, pas de budget pour acheter des néons, on était obligés d'amener nos lampes de poche. »

« Les collègues ici sont six au lieu de douze depuis deux ans. Ils font des heures et des heures, il manque toujours quelque chose, les machines sont vétustes, les devis ne sont pas signés... ».

Sans syndicat, les débrayeurs ont été soutenus par Force Ouvrière 35 sur le site de Domagné, mardi. Selon les salariés, le débrayage sera renouvelé tant que la direction n'ouvrira pas de négociations. Contactée par la rédaction, la direction n'a pas répondu à cette heure.

« L'autre jour, on a mis trente heures à faire 80 000 bouteilles. Il y a trois ans on en faisait 110 000 à la journée. On ne peut pas faire d'estimation parce que ça dépend de l'état des machines. Mais les conditions ne sont pas satisfaisantes c'est sûr. Le débrayage c'est un appel au secours. »

Ouest-France le 29/11/2022

## RÉUNION DES CADRES SNFOCOS DES RÉGIONS BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LOIRE

LE 30 NOVEMBRE 2022 À L'UD FO DE RENNES

En présence du Secrétaire de l'UD FO 35, Fabrice LERESTIF, qui a introduit notre réunion et de notre Secrétaire général Bruno GASPARIANI, cette réunion interrégionale a permis à une douzaine de délégués d'échanger notamment sur la situation et l'évolution des métiers de l'Encadrement dans les branches de la Sécurité sociale, sur des sujets d'actualité tels que la Réforme inacceptable concernant nos retraites et la problématique des salaires dans l'Institution avec la négociation RPN UCANSS à venir le 13 décembre.

Des problématiques communes ont aussi été ciblées et exposées par les délégués régionaux, échangées entre les participants, pour mettre en œuvre des actions pour maintenir et renforcer la syndicalisation des cadres actifs et retraités et faire aboutir des revendications en lien avec la plateforme revendicative des Cadres élaborée par le SNFOCOS.



Christophe Robot,

Secrétaire National en charge de la Branche Famille et des Cadres  
Extrait de La lettre de la Michodière du 8 décembre 2022 – 28<sup>e</sup> année - N°1356

# 38<sup>ème</sup> CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE



15<sup>35</sup> septembre 2023 ST PÈRE MARC EN POULET

## INFO UDR

**Déclaration liminaire de la représentante FO dans le collège PA du CDCA 35, à l'AG Plénière du 9 Décembre 2022 :**

Cette AG Plénière intervient quelques semaines après la décision du gouvernement d'adopter sans vote, par l'utilisation de l'article 49.3, le volet dépenses de l'Assurance Maladie. L'ONDAM sera en 2023 de 244,1 Milliards d'euros et le gouvernement prétend qu'il est augmenté de plus de 3%. Or, pour affirmer cela, il se base sur le chiffre 2022 amputé des dépenses liées au Covid. Il a donc en réalité baissé (245,9 Milliards en 2022). En quoi cela concerne-t-il la prise en charge de la dépendance, des P.A. en particulier ?

Suite à cette décision, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), écrit dans un communiqué « La hausse de l'Objectif Global Médico-Social de 5,1% dans le champ de l'âge est insuffisante au regard des défis à relever à l'horizon 2030, et des engagements pris par la CNSA pour la période 2022-2027 »

En effet, le PFLSS prévoit « 800 millions de crédits supplémentaires pour le grand âge, qui devraient, nous dit-on, permettre de renforcer les effectifs des EHPAD, avec 3000 soignants supplémentaires auprès des résidents, mais aussi de créer 4000 places nouvelles de services de soins infirmiers à domicile ».

On croit rêver (ou plutôt cauchemarder), car on sait que selon la CNSA elle-même « Il faudrait former 35 000 professionnels d'ici 2025, dont 92 000 postes minimum à créer et 200 000 à renouveler, du fait notamment des départs en retraite », ce qui l'amène à regretter que les financements consacrés au renforcement des personnels dans les structures et services, apparaissent très insuffisants, au regard des besoins en recrutement, identifiés dès à présent et pour les prochaines années. D'autre part, une enquête de la FNADE-PA (directeurs d'EHPAD), fait ressortir, entre autres que 78% des établissements constatent une insuffisance de leur financement, en moyenne, de 112 000 euros par an. Le PFLSS de 2023 se traduit donc bien par un nouvel affaiblissement de notre système de santé, en particulier pour les Personnes Agées.

Comment les pouvoirs publics comptent-ils répondre à la perte d'autonomie, à la grande dépendance ? Par un nouveau gadget « La fabrique du bien vieillir », évoquée par M. Combes, Ministre des Solidarités. Sous le prétexte que chaque individu serait

responsable de son maintien en bonne santé, ne tenant ainsi aucun compte des causes extérieures que sont les conditions de vie et de travail, et arguant du fait que tous veulent vivre le plus longtemps possible dans leur environnement familial, les actions de prévention d'une part, le virage domiciliaire d'autre part, sont privilégiés. Les établissements (EHPAD publics) seraient des « repoussoirs », mais on laisse se développer, à tout va, les résidences seniors privées lucratives, accessibles à une petite minorité de Personnes Agées. Examinons de plus près cette orientation : la prévention est-elle à la hauteur des besoins ? Pas vraiment. Dans le rapport d'activité 2021 de la Conférence des Financeurs du Département, la dotation moyenne de la CNSA est de 348 euros, par an, par résident, dans les résidences autonomie (elle était de 370 euros en 2020). On ne peut pas dire que ce soit un chiffre faramineux... Mais pour les 270000 PA de plus de 60 ans, concernées par les autres actions de prévention, elle est de 8,40 euros, par an et par personne (10 euros en 2020). Que peut-on faire de sérieux, avec de telles sommes ?

Quant au maintien à domicile, ce ne sont pas les 4000 places supplémentaires dans les services de soins infirmiers, annoncées dans le PFLSS, qui peuvent régler le problème, surtout si les conditions de salaires, de formation, de conditions de travail ne sont pas substantiellement améliorées.

Enfin, la prise en charge de la grande dépendance, dans des établissements publics médicalisés, doit être maintenue et développée selon les besoins. Nous ne pouvons pas faire l'économie des données démographiques. En Ille et Vilaine, les personnes âgées de 60 ans et plus étaient en 2008 : 192 470 ; en 2018 : 249 000 ; au 1.1.2022 : 270 000, soit 40% de plus en 14 ans. Combien de places en EHPAD ? En 2015 : autour de 11500 ; en 2022 : quelques centaines de plus, mais quasiment aucune ouverture de lit ces dernières années. Or, déjà en 2015, le nombre de demandes en attente était supérieur au nombre de places existantes, et le schéma de 2015 montrait bien que la majorité des demandeurs avait dû attendre beaucoup plus longtemps que ce qu'ils souhaitaient. Aujourd'hui, compte-tenu de l'évolution démographique, le ratio de places pour 1000 personnes de 75 ans et plus, a fortement diminué. Dans les documents transmis sur le projet de nouveau Schéma Départemental, il est écrit qu'une perte

d'autonomie, légère ou non, s'installe en moyenne, entre 70 et 75 ans.

La prise en charge collective de la grande dépendance, en établissements publics, a représenté depuis plusieurs décennies un réel progrès. Nous ne pouvons pas accepter ce retour en arrière qui laisse chacun se débrouiller avec ce problème, en comptant toujours plus, sur les aidants familiaux et les bénévoles. Le schéma départemental doit avoir des objectifs chiffrés de création de lits et d'emplois dans ces établissements, en rapport avec les besoins de plus en plus importants.

### Notre organisation de retraités FO revendique :

- La construction d'EHPAD publics et l'ouverture de lits : plusieurs milliers supplémentaires sont nécessaires en Ille-et-Vilaine, avec les milliers d'emplois correspondants, sur la base d'un agent par résident.
- L'amélioration des salaires, de la formation, des conditions de travail dans les services d'aide et de soins à domicile, et la création des emplois nécessaires.
- La suppression de la 5ème branche et la gestion de la dépendance par l'Assurance-Maladie.

## Important et urgent : Inscriptions stages

Compte tenu des délais qui nous sont imposés, il faut d'ores et déjà penser rapidement à s'inscrire aux stages :

**"STAGE DÉCOUVERTE"**  
du 6 au 10 février

il est urgent de s'y inscrire

**"CONNAITRE SES DROITS 2"**  
(continuité du stage connaître ses droits)  
13 au 17 mars 2023 à Lorient

Contactez l'UD pour ces inscriptions au 02 99 65 36 50 ou envoyez nous un mel à : [ud.fo35@wanadoo.fr](mailto:ud.fo35@wanadoo.fr)

## AFOC ÉLECTIONS HLM...

Le taux de participation (moins de 15%) pose, a minima, la question de la perception des enjeux sur ce scrutin. Chez les 3 bailleurs pour lesquels l'AFOC était en lice, si nous accusons une légère baisse chez Néotoa, nous progressons légèrement chez Espacil et de près de 6% chez Aiguillon Construction ! Au final, au regard du travail mené par l'AFOC au quotidien, c'est quand même décevant. **Encore merci aux camarades mobilisés pour cette campagne, et préparons déjà celle à venir !**

**La fin d'année approche à grands pas.**  
N'oubliez pas d'effectuer le règlement des timbres pour l'année 2022, à votre règlement **merci de noter le nombre de timbres en retour à votre FD.**

**Prix du timbre 2023 = 5.20€**

Les commandes 2023 dans e-fo ne seront validées qu'après réception des règlements de l'année 2022.

Comme toujours nous sommes à votre disposition pour vous épauler dans ces démarches administratives nous sommes facilement joignable à l'adresse : [tresorerie.udfo35@orange.fr](mailto:tresorerie.udfo35@orange.fr).

## COMMISSION HANDICAP

**Permanences Handicap-Emploi  
Accès aux droits des accompagnants**

Sur rendez-vous tous les 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois  
tél. : 02.99.65.36.60

Ho-ho-l'UD sera fermée du vendredi 23 décembre au soir, au lundi 2 janvier au matin.

**RESISTER**  
**FO**  
**REVENDIQUER**  
**35**  
**RECONQUERRER**

Et Joyeuses Fêtes !



FATOUCHE 12/XXII

Clin d'œil du PATOUCHE

RETRAITE DES MORTS !



FATOUCHE 12-XXII

**ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES**

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

**Nos stages**

**STAGES CFMS 2023**

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Lundi 6 au vendredi 10 FÉVRIER	DÉCOUVERTE	5 jours
Lundi 13 au vendredi 17 MARS	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5 jours
Mercredi 12 au vendredi 14 AVRIL	JE NÉGOCIE	3 jours
Lundi 12 au vendredi 16 JUIN	DÉCOUVERTE	5 jours
Lundi 25 au vendredi 29 SEPT.	DÉCOUVERTE	5 jours
Mardi 10 au jeudi 12 OCTOBRE	CONNAITRE SES DROITS	3 jours
Lundi 13 au vendredi 17 NOV.	LE C.S.E.	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

**Nos Unions Locales**

**RENNES**  
35, rue d'Échange 35000 RENNES  
**02.99.65.36.60**  
ulforennes@gmail.com  
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

**ST MALO**  
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO  
**09.66.96.37.97**  
ulfostmalo@wanadoo.fr  
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

**GUICHEN**  
**07.83.67.25.78**  
ulfoguichen@gmail.com

**FOUGÈRES**  
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES  
**02.99.99.00.49**  
ulfofougeres@orange.fr  
Tous les mardis après-midi,  
(juridique : un lundi sur trois)

**VITRÉ**  
45, rue de Paris 35500 VITRÉ  
**02.99.74.42.80**  
ulfovitre@orange.fr

**REDON**  
1, rue du Tribunal 35600 REDON  
**02.99.71.16.48**  
**06.26.88.51.88**  
fo.redon@yahoo.fr

**PERMANENCES**

**AFOC**

35

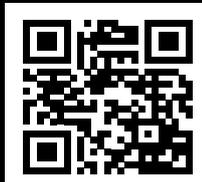
Informier  
Conseiller  
Défendre  
Représenter  
Accompagner

**L'AFOC 35**

**ASSURE SES PERMANENCES UNIQUEMENT SUR RDV**

**CONTACTEZ-NOUS : TÉL. : 02 99 65 36 66**

**POUR PLUS D'INFOS :**



**Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.**

**TIMBRES 2022 : 4,95 €**  
tresorerie.udfo35@orange.fr